

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

---

## CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2078)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par  
M. Gouffier-Cha, rapporteur

-----

#### ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 14, substituer au mot :

« nécessaire »,

le mot :

« obligatoire ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 24.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.